

BUREAU COMMUNAUTAIRE

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt cinq
Le 20 octobre à 18h00

Le bureau de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault dûment convoqué par le président le 14 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel de ville de Châtellerault sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ABELIN, Président.

Extrait de la délibération 1:

Nombre de membres en exercice : 26

PRESENTS (19) : M. ABELIN, M. PICHON, M. MICHAUD, M. COLIN, M. PEROCHON, M. DROIN, Mme DE COURREGES, Mme BOURAT, M. JUGE, M. CHAINE, Mme LAVRARD, M. PREHER, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M. MEUNIER, M. BAILLY, M. BRAGUIER, Mme BRAUD, M. BAUDIN.

POUVOIRS (6) : M. BONNARD donne pouvoir à M. CHAINE
M. CIBERT donne pouvoir à M. JUGE
M. BOISSON donne pouvoir à Mme MARQUES NAULEAU
M. MATTARD donne pouvoir à M. PEROCHON
Mme MOREAU donne pouvoir à M. COLIN
Mme AZIHARI donne pouvoir à M. BAUDIN

EXCUSES (1) : Mme GODET

Extrait de la délibération 2 :

Nombre de membres en exercice : 26

PRESENTS (15) : M. ABELIN, M. MICHAUD, M. COLIN, M. PEROCHON, M. DROIN, Mme DE COURREGES, M. JUGE, M. CHAINE, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M. MEUNIER, M. BAILLY, M. BRAGUIER, Mme BRAUD, M. BAUDIN.

POUVOIRS (6) : M. BONNARD donne pouvoir à M. CHAINE
M. CIBERT donne pouvoir à M. JUGE
M. BOISSON donne pouvoir à Mme MARQUES NAULEAU
M. MATTARD donne pouvoir à M. PEROCHON
Mme MOREAU donne pouvoir à M. COLIN
Mme AZIHARI donne pouvoir à M. BAUDIN

EXCUSES (5) : Mme GODET, M. PREHER, Mme LAVRARD, Mme BOURAT, M. PICHON,

Extrait de la délibération 3 à 4 :

Nombre de membres en exercice : 26

PRESENTS (18) : M. ABELIN, M. MICHAUD, M. COLIN, M. PEROCHON, M. DROIN, Mme DE COURREGES, Mme BOURAT, M. JUGE, M. CHAINE, Mme LAVRARD, M. PREHER, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M. MEUNIER, M. BAILLY, M. BRAGUIER, Mme BRAUD, M. BAUDIN.

POUVOIRS (6) : M. BONNARD donne pouvoir à M. CHAINE
M. CIBERT donne pouvoir à M. JUGE
M. BOISSON donne pouvoir à Mme MARQUES NAULEAU
M. MATTARD donne pouvoir à M. PEROCHON
Mme MOREAU donne pouvoir à M. COLIN

Mme AZIHARI donne pouvoir à M. BAUDIN

EXCUSES (2) : Mme GODET, M. PICHON

Extrait de la délibération 5 à 17 :

Nombre de membres en exercice : 26

PRESENTS (19) : M. ABELIN, M. PICHON, M. MICHAUD, M. COLIN, M. PEROCHON, M. DROIN, Mme DE COURREGES, Mme BOURAT, M. JUGE, M. CHAINE, Mme LAVRARD, M. PREHER, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M. MEUNIER, M. BAILLY, M. BRAGUIER, Mme BRAUD, M. BAUDIN.

POUVOIRS (6) : M. BONNARD donne pouvoir à M. CHAINE
M. CIBERT donne pouvoir à M. JUGE
M. BOISSON donne pouvoir à Mme MARQUES NAULEAU
M. MATTARD donne pouvoir à M. PEROCHON
Mme MOREAU donne pouvoir à M. COLIN
Mme AZIHARI donne pouvoir à M. BAUDIN

EXCUSES (1) : Mme GODET

Table des matières

2 – Admissions en non valeur de produits irrécouvrables au titre de l'année 2025 - Rapporteur : Henri COLIN.....	3
3 – Versement des fonds de concours aux communes - année 2025 - 2eme session - Rapporteur : Henri COLIN.....	4
4 – Convention relative à la mission d'inspection en santé et sécurité au travail - Rapporteur : Gérard PEROCHON.....	5
6 – Prestation de collecte des déchets du lieu-dit "Le Groin" sur la commune de Port de Piles assurée par le SMICTOM du Chinonais - Rapporteur : Jean-Pierre ABELIN.....	7
7 – Emploi agents vacataires (Chauffeurs PL, conducteurs d'engins, agents administratifs) de la Direction Gestion des Déchets - Rapporteur : Jean-Pierre ABELIN.....	8
8 – Attribution d'un concours financier aux lauréats de l'appel à projets Transition alimentaire - Rapporteur : Jean-Pierre ABELIN.....	9
9 – Attribution d'aides à l'installation destinées aux professionnels de santé – Rapporteur : Anne-Florence BOURAT.....	10
10 – Réhabilitation de la friche AMOR - Signature du marché de maîtrise d'œuvre - Rapporteur Dominique CHAINE.....	11
11 – Attribution d'une subvention à l'association Balade en Montgolfière – Rapporteur : Dominique CHAINE.....	17
12 – Achat de carburants - Constitution d'un groupement de commandes entre la commune de Châtellerault, la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, le Centre Communal d'Action Sociale de Châtellerault - Rapporteur : Maryse LAVRARD.....	17
13 – Conditions générales de ventes (CGV) et d'utilisation (CGU) de la billetterie en ligne du Grand Atelier, musée d'art et d'industrie - Rapporteur : Maryse LAVRARD.....	18
14 – Garantie accordée à l'Office Public de l'Habitat de la Vienne pour la réalisation d'un emprunt d'un montant de 165 900,00 € - Financement de la réhabilitation de logements situés rue René Cassin 86100 Châtellerault - Rapporteur : Odile LANDREAU.....	19
15 – Attribution d'un concours financier aux lauréats de l'aide aux entreprises agricoles – Rapporteur : Jean-Pierre ABELIN.....	20
16 – Attribution de subventions et individualisation de crédits au titre du contrat de ville – Deuxième programmation pour l'année 2025 – Rapporteur : Thomas BAUDIN.....	22
17 – Conventions pluriannuelles d'objectifs pour l'attribution de subventions au titre du contrat de Ville – Rapporteur : Thomas BAUDIN.....	23

1 – Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat et de Renouvellement Urbain des centres-anciens de Châtellerault 2025-2030 — Approbation du règlement d’attribution des aides de Grand Châtellerault et du formulaire de demande de subvention - Rapporteur : Alain PICHON.....25

M.le président ouvre la séance, énonce les pouvoirs, les excusés, fait approuver à l’unanimité le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025 et désigne Dominique CHAINE comme secrétaire de séance.

2 – Admissions en non valeur de produits irrécouvrables au titre de l’année 2025 -
Rapporteur : Henri COLIN

Monsieur le Comptable des Services de la Gestion Comptable Nord Vienne a transmis un état de produits communautaires à présenter à l’assemblée délibérante pour décision d’admission en non-valeur, dans le budget de la communauté d’agglomération des titres de recettes émis pour le recouvrement des produits du budget principal, du budget annexe redevances déchets et du budget annexe immobilier économique aux montants suivants :

BUDGET PRINCIPAL

Année 2010: 11,93 €
Année 2011 : 328,08 €
Année 2012: 926,46 €
Année 2013: 451,77€
Année 2014: 628,37 €
Année 2015 : 509,11 €
Année 2016: 869,35 €
Année 2017: 476,64 €
Année 2018: 574,52 €
Année 2019: 1 162,04 €
Année 2020: 100,71 €
Année 2021: 45,00 €
Année 2022 : 135,00 €
Année 2023: 438,10 €
Année 2024 : 1 302,96 €
Année 2025 : 23,15 €

TOTAL: 7 983,19 €

BUDGET ANNEXE REDEVANCES DECHETS

Année 2023: 146,08 €
TOTAL : 146,08 €

BUDGET ANNEXE IMMOBILIER ECONOMIQUE

Année 2023 : 20,00 €
Année 2024 : 50,00 €
TOTAL: 70,00 €

Il est proposé d'admettre en non valeur les titres de recettes présentes par le comptable de la communauté d'agglomération, tels que décrits ci-dessus.

Délibéré

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide d'admettre en non valeur les titres de recettes présentes par le comptable de la communauté d'agglomération, tels que mentionnés en préambule.

Vote : **Adopté à l'unanimité**

3 – Versement des fonds de concours aux communes - année 2025 - 2eme session -
Rapporteur : Henri COLIN

Le Pacte financier et fiscal, adopté par la délibération n°5 du conseil communautaire du 5 juillet 2021, affirme la volonté de Grand Châtellerault d'aider les communes membres au travers des dispositifs de fonds de concours.

Le nouveau règlement des fonds de concours pour 2024 et 2025 a été adopté par la délibération n°6 du 4 mars 2024 du bureau communautaire et la mise à jour d'une Autorisation de Programme (AP) et de Crédits de Paiement (GP) a été adoptée par la délibération n°9 du conseil communautaire du 4 avril 2024.

Un avenant au règlement des fonds de concours a été adopté lors du bureau communautaire du 10 février 2025 permettant, sous conditions, de rendre éligible les dépenses liées à la modernisation de la voirie communale.

Les communes ont transmis pour 2025 de nouvelles demandes de fonds de concours dans le respect des dates indiquées dans le règlement.

Les élus, en séance de travail du 24 septembre 2025, pour la 2e session d'instruction, ayant rendu un avis favorable, le dossier est maintenant présenté au bureau communautaire pour délibération.

Délibéré

Le bureau communautaire après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'attribution des fonds de concours aux communes conformément aux informations figurant dans la présente délibération, sous réserve de la réalisation des travaux et du respect du règlement des fonds de concours ;
- d'affecter les crédits nécessaires au versement des subventions attribuées;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Vote : **Adopté à l'unanimité**

4 – Convention relative à la mission d'inspection en santé et sécurité au travail - Rapporteur : Gérard PEROCHON

La communauté d'agglomération de Grand Châtellerault confie au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne, la mission d'assurer la fonction d'inspection en santé et sécurité au travail.

Les conditions d'intervention et les modalités de prise en charge financières sont stipulées dans la convention annexée à la présente délibération.

Une convention avait déjà été signée le 17 Juillet 2021 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Par courrier en date du 17 avril 2025, le Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne a résilié la convention à compter du 29 novembre 2025. Les modalités de fonctionnement de la mission d'inspection ayant évoluées, les conditions d'intervention prévues dans la convention ne correspondaient plus à la réalité des organisations.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer la convention, ci-annexée, avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne pour une durée d'un an, qui prendra effet au 1er novembre 2025, et d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Délibéré

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de confier au CGD86 la mission d'assurer la fonction d'inspection en santé et sécurité au travail pour le compte de la CAGC
- d'autoriser le Président à signer la convention, ci-annexée, avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne pour une durée d'un an, qui prendra effet au 1er novembre 2025,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Vote : Adopté à l'unanimité

5 – Mise à jour du tableau des effectifs - Rapporteur : Gérard PEROCHON

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification, de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Discussions

M. le Président. - J'aurai une question à poser : sur l'évolution de la masse salariale, on a une évolution ?

M. PEROCHON. - L'évolution en montant ou en nombre ?

M. le Président. - En pourcentage.

M. MAITRE. - L'évolution de la masse salariale 2025 -donc je m'avance un peu parce qu'évidemment le réalisé 2025 vous devinez bien qu'on l'aura le 31 décembre- pour autant dans l'évolution

constatée, nous sommes en-deçà, et très en-deçà, du budget prévisionnel, de l'ordre de presque 800 000 €, pour vous dire que ce n'est pas mal, cela veut dire qu'on avait peut-être à la fois surestimé le budget mais pas que, ce sont aussi des postes qui n'ont pas toujours été remplacés, on avait mis des évolutions du GVT et l'impact indiciaire et du SMIG qui n'ont pas eu lieu au cours de l'année 2025, c'est-à-dire des mesures gouvernementales qui n'ont pas eu lieu, donc c'est plutôt bon signe, cela veut dire que le budget qui vous sera présenté pour 2026 ne sera pas très haussier sur le 012, et c'est une très bonne chose évidemment, cela vous permettra de réaliser des investissements, et sans atteindre la qualité des services rendus à la population, bien évidemment.

M. PEROCHON. - Si on se fie à ce qu'on a vu l'autre jour, Monsieur MAITRE, on serait en consommé 2025, à fin d'année, à 97,5 % du budget prévisionnel, et on aurait un différentiel d'environ 700 000 €, un peu plus, enfin plus ou moins, mais tout en sachant que depuis quelques années nous étions plutôt plus près des 99 % de consommés, voire, 99 virgule quelque chose, donc nous avons plutôt une maîtrise de la masse salariale.

M. le Président. - Très bien ! Compte tenu du risque que l'on peut avoir dans l'année 2026, ce n'est peut-être pas inutile pour faire un budget.

M. PEROCHON. - Avec les petites augmentations que l'on a connues aussi.

M. le Président. - Bien sûr, oui, 4 % de CNRACL au niveau des retraites.

Délibéré

Le bureau communautaire ayant délibéré, décide :

- De créer les grades suivants :

- Deux grades d'attaché principal territorial (à temps complet) :

- Pour pourvoir un second emploi de Directeur de la Culture pour assurer la passation entre le Directeur de la Culture qui va faire valoir ses droits à la retraite le 1er Avril 2026 (pour un départ physique en décembre 2025 au regard de ses droits à congés) et l'agent en cours de recrutement.
- Pour un avancement de grade du grade d'attaché au grade d'attaché principal à la direction des affaires institutionnelles, juridiques et de la commande publique.

- Deux grades d'attaché territorial (à temps complet) :

- Pour pourvoir l'emploi de Chargé de mission convention territoriale globale (CTG) et des maisons de quartier, préalablement conclu en contrat de projet à temps complet au sein de la Direction Egalité, Jeunesse et Vie Associative au sein du service Maison de quartier, CTG, petite enfance. Les missions de ce poste consistent à conduire l'évaluation de la CTG 2020-2024 de Grand Châtellerault, à co-construire et à animer la CTG 2025-2029.
- Pour pourvoir le second emploi de chargé de commerce au sein de la Direction du Développement Economique.

- Un grade de rédacteur principal territorial de 2eme classe (à temps complet) :

- Pour pourvoir l'emploi d'assistant(e) administratif, transféré à la CAGC, au sein de la direction de l'aménagement du territoire.

- Un grade d'adjoint administratif principal territorial de 1ere classe (à temps complet) :

- Pour une mutation sur l'emploi de chargé de courrier, au sein de la direction des affaires publiques, service des moyens généraux, transféré à la CAGC.

- Deux grades d'adjoint administratif territorial (à temps complet) :

- Pour permettre une régularisation du tableau des effectifs.

- Un grade d'adjoint technique principal territorial de 1ere classe (à temps complet) :

- Pour une mutation sur l'emploi de chargé de courrier, au sein de la direction des affaires publiques, service des moyens généraux, transféré à la CAGC.

- 5 grades d'assistant territorial d'enseignement artistique Principal de 2eme classe (1 à temps complet et 4 à temps non complet) :

- Pour assurer l'enseignement des différentes disciplines proposées par le conservatoire à rayonnement départemental.

- d'adopter le tableau des effectifs ci-annexé,

- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions administratives et documents afférents à l'exécution de la présente délibération,

- d'autoriser la possibilité de pourvoir les emplois mentionnés ci-dessus par des agents contractuels, dans les conditions prévues par les articles L.332-8 et suivants du Code général de la fonction publique, lorsqu'aucun fonctionnaire n'a pu être recrute ;

Monsieur le Président, ou son représentant, est autorisé à signer les contrats correspondants.

Vote : Adopté à l'unanimité

6 – Prestation de collecte des déchets du lieu-dit "Le Grouin" sur la commune de Port de Piles assurée par le SMICTOM du Chinonais - Rapporteur : Jean-Pierre ABELIN

La communauté d'agglomération de Grand Châtellerault a, jusqu'au 31 mars 2025, confié la collecte des déchets des usagers du lieu-dit « Le Grouin », situé sur la commune de Port-de-Piles, au Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Chinonais (SMICTOM).

Cette organisation a permis de garantir la continuité du service public dans ce secteur, en attendant la mise en place de la nouvelle organisation interne de la collecte.

Le SMICTOM du Chinonais, a ainsi assuré, du 1er janvier au 31 mars 2025, une prestation de collecte hebdomadaire des ordures ménagères résiduelles, ainsi que la collecte et le tri des matériaux issus de la collecte sélective.

Depuis le 31 mars 2025, la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault assure directement cette mission. Il convient donc de procéder au règlement de la facture correspondant à la période de prestation réalisée par le SMICTOM.

La présente délibération a donc pour objet d'autoriser le règlement de cette facture et d'acter la fin du recours à un prestataire extérieur pour la collecte des déchets sur ce secteur à compter du 31 mars 2025.

Le montant de la facture pour la collecte des déchets des usagers du lieu dit le « Grouin » est de 1195,17 € TTC.

Délibéré

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le règlement de la facture émise par le SMICTOM du Chinonais, au titre de la prestation de collecte des déchets assurée au lieu-dit « Le Groin », pour la période du 1er janvier au 31 mars 2025,

- de prendre acte que cette prestation a cessé depuis le 31 mars 2025, la compétence étant intégrée dans la nouvelle organisation de collecte assurée par les services de la communauté d'agglomération,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à l'exécution de la présente décision.

Vote : Adopté à l'unanimité

7 – Emploi agents vacataires (Chauffeurs PL, conducteurs d'engins, agents administratifs) de la Direction Gestion des Déchets - Rapporteur : Jean-Pierre ABELIN

La communauté d'agglomération de Grand Châtellerault possède pour la Direction Gestion des Déchets un parc de véhicules poids lourds et d'engins de chantiers utilisés pour la collecte des déchets ménagers.

Ces véhicules sont conduits par des chauffeurs ayant le permis C, la FCO (Formation Continue Obligatoire) et l'habilitation grue.

La Direction Gestion des Déchets emploie également du personnel administratif dans le service des relations aux usagers.

Un premier marché a été passé avec l'association Action Emploi pour l'emploi d'agents vacataires sous forme de marché de services et d'insertion professionnelle. Toutefois, l'association Action Emploi ne dispose pas de suffisamment de candidats ayant les qualifications requises pour assurer les missions demandées.

Un marché avec une société d'intérim est actuellement en cours. Le renouvellement de l'accord cadre doit être fait sans le critère obligatoire d'insertion professionnelle pour obtenir du personnel ayant les compétences nécessaires.

Le montant maximum de l'accord-cadre d'emploi d'agents vacataires pour la direction Gestion des déchets sur une durée de 4 ans est de 2 300 000€ TTC.

Il est proposé d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'accord-cadre d'emploi d'agents vacataires, pour un montant maximum sur la durée totale de l'accord-cadre de 2 300 000€ TTC.

Discussions

M. PEROCHON. - Action-Emploi est utilisé pour nos rieurs, quand on a des gens qui ne sont pas prêts à partir le matin à 4 H 30 ou 5 H, donc Action-Emploi a un certain nombre de personnes qui répondent présentes, ce n'est pas facile, mais des personnes 1. qui ont le permis, 2. avec qui on travaille de manière assez régulière. Je ne dis pas de bêtise, Monsieur MAITRE, c'est bien cela ?

M. MAITRE. - C'est tout à fait cela Monsieur le Président, et ajoutons que ce point est passé en CST évidemment pour validation.

Délibéré

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

d'autoriser le président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cet accord-cadre d'emploi d'agents vacataires ayant les compétences nécessaires pour la conduite de véhicules poids lourds, d'engins et pour exercer des missions administratives dont le montant maximum sur une durée de 4 ans est de 2 300 000€ TTC.

Vote : Adopté à l'unanimité

8 – Attribution d'un concours financier aux lauréats de l'appel à projets Transition alimentaire - Rapporteur : Jean-Pierre ABELIN

L'axe 1 « la relance et animation économique » et l'axe 2 « l'adaptation au changement climatique » de la stratégie de développement économique de la CAGC, réalisée en concordance avec le SRDEII, soutiennent le développement des filières agricoles et des circuits courts alimentaires dans une approche durable, consolide par des actions de sensibilisation et d'éducation en direction des habitants.

L'appel à projets Transition alimentaire, créé dans le cadre du schéma directeur de la transition agricole et alimentaire de Grand Châtellerault, a été renouvelé en 2025. Un nouveau règlement a été voté via la délibération 012 du 12 mai 2025, afin d'accentuer le soutien de l'agglomération sur les projets concernant l'accès à une alimentation saine et durable pour tous.

Cet appel a été lancé le Jeudi 15 mai 2025 et s'est clôt le Jeudi 31 Juillet 2025. Au total, 6 candidats ont soumis leur dossier, parmi lesquels 2 ont été jugés non-recevables en raison d'un dépôt hors délais ou incomplet.

Le Jury s'est réuni le vendredi 12 septembre 2025 à 10h. Les 4 candidats recevables ont été reçus par le conseiller régional référent pour Grand Châtellerault, la vice-présidente de l'agglomération en charge du Projet Alimentaire Territorial, la vice-présidente de l'agglomération en charge de l'action sociale et le conseiller communautaire délégué à l'agriculture. Le directeur de la stratégie bas carbone et la résilience territoriale, la cheffe de projet d'aide alimentaire ainsi que les techniciennes du pôle transition agricole et alimentaire étaient également présents.

Après audition des candidats à l'appel à projets, le Jury a décidé de soutenir /es 4 candidats de la manière suivante :

Projet n°1 : Les Jardins de l'amitié - Potager collaboratif et Jardin thérapeutique pour une transition locale.

Le montant des dépenses éligibles est estimé à 10 122,17 €. Conformément au règlement d'intervention, le jury propose d'attribuer une aide de 2 000 €.

Projet n°2 : Unité locale de la Croix-Rouge Française de Châtellerault -Manger mieux grâce à une épicerie sociale : un accompagnement accessible à tous.

Le montant des dépenses éligibles est estimé à 33 000 €. Conformément au règlement d'intervention, le jury propose d'attribuer une aide de 5 000 €.

Projet n°3 : MJC Horizons SUD - Manger mieux, ensemble et local

Le montant des dépenses éligibles est estimé à 6 875 €. Conformément au règlement d'intervention, le jury propose d'attribuer une aide de 3 437,50 €.

Projet n°4 : Réseau pour une Alimentation Locale Innovante et Solidaire (ResALIS) - Accompagner les restaurants scolaires et structures d'aide alimentaire en achat direct en milieu rural à l'approvisionnement en circuit court.

Le montant des dépenses éligibles est estimé à 10 000 €. Conformément au règlement d'intervention, le jury propose d'attribuer une aide de 5 000 €.

Il est proposé au bureau communautaire de soutenir financièrement les 4 candidatures retenues avec un concours financier conformément au règlement d'intervention de l'appel à projets Transition alimentaire voté le 12 mai 2025 en bureau communautaire, d'effectuer les versements des prix tels que mentionnés en préambule de la présente délibération, d'approuver les conventions d'attribution des prix, ci-annexées, à conclure avec les lauréats, et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer avec chaque porteur de projet la convention fixant les modalités du versement des prix et de son utilisation, et toute pièce relative à ce dossier.

Délibéré

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de soutenir financièrement les 4 candidatures retenues avec un concours financier conformément au règlement d'intervention de l'appel à projets Transition alimentaire voté le 12 mai 2025 en bureau communautaire,
- d'effectuer les versements des prix tels que mentionnés en préambule de la présente délibération,
- d'approuver les conventions d'attribution des prix, ci-annexées, à conclure avec les lauréats,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer avec chaque porteur de projet la convention fixant les modalités du versement des prix et de son utilisation, et toute pièce relative à ce dossier.

Vote : Adopté à l'unanimité

9 – Attribution d'aides à l'installation destinées aux professionnels de santé – Rapporteur : Anne-Florence BOURAT

Au regard des difficultés d'accès aux soins de la population et face à la désertification médicale de plus en plus prégnante, Grand Châtellerault a mis en place, par délibération du 10 janvier 2022, une aide financière à l'installation des professionnels de santé.

Cette aide de 7500 euros s'adresse aux professions de santé en tension suivantes :

- les médecins généralistes et spécialistes,
- les chirurgiens-dentistes,
- les masseurs-kinésithérapeutes,
- les orthophonistes,
- les sage-femmes,
- les infirmiers.

Il s'agit d'une aide à la première installation dans la Vienne et sur Grand Châtellerault, en contrepartie d'un exercice libéral sur le territoire pour une durée minimale de 5 ans, selon les termes de la convention approuvée par délibération le 10 janvier 2022.

Une professionnelle de santé, infirmière libérale, a sollicité cette aide. Elle répond aux critères d'attribution et souhaite s'installer pour un premier exercice en libéral sur la commune de Saint-Gervais-les-Trois-Clochers (détails ci-après).

	Nom	Prénom	Profession	Projet	Localisation	Date d'installation
1	ZIOUANI	Fouzia	Infirmière libérale	Diplômée en 2016 à l'Université de d'Orléans – Primo-installation dans la Vienne	36 rue René Descartes – Saint-Gervais-les-Trois-Clochers	15 octobre 2025

Discussions

Mme BOURAT. - Les docteurs juniors doivent arriver en novembre 2026, il y a les derniers arbitrages actuellement avec l'ARS et en parallèle j'ai appris que le Pacte des Solidarités au niveau national, qui avait été fléché dans un premier temps sur Loudun, dans notre département, devrait s'étendre, donc on nous demande illico presto de faire un état des lieux de ce que l'on a comme locaux dans les autres endroits, donc cela fait deux dispositifs où il y aura des fléchages de jeunes médecins.

M. le Président. - Je dois en parler demain aussi avec le préfet.

Délibéré

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide d'attribuer, au titre de l'année 2025, une aide à l'installation de 7 500 € au professionnel de santé figurant dans le tableau en préambule de la présente, soit un montant de 7 500 €.

Ce qui porte à 36 le nombre de professionnels de santé soutenus depuis la mise en place de cette aide, soit un montant total de financement de 270 000 euros.

Vote : Adopté à l'unanimité

10 – Réhabilitation de la friche AMOR - Signature du marché de maîtrise d'œuvre - Rapporteur Dominique CHAINE

Le site de l'ancienne usine AMOR, situé au 21 rue Stendhal à Châtellerault, est devenu friche en 2008 suite à l'arrêt de l'activité de production de textile de luxe en 2004. La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault souhaite redonner vie à cet espace bati

inoccupé de 3600 m² en créant un complexe sportif avec les disciplines du tennis de table, de l'escrime, de la boxe, de l'escalade, ainsi qu'un espace "Politique de la Ville".

Le coût total des travaux s'élève à 8 310 000 € HT Le coût total de l'opération comprenant l'enveloppe travaux, les honoraires du maître d'oeuvre, les équipements, les provisions pour dépenses supplémentaires et révisions de prix est estimé à 10 938 976 € HT soit 13 126 771 € TTC. Les subventions projetées sur ce projet sont de 5 000 000 €.

Dans ce cadre, la collectivité a procédé à la mise en concurrence pour le choix du maître d'œuvre via une procédure avec négociation (possible dans le cadre de la réhabilitation d'un bâtiment). Il a été décidé de réaliser un marché en deux tranches :

- *Une tranche ferme : études globales du projet, consultation des entreprises incluses et suivi des travaux de restructuration et démolition avec une enveloppe financière maximale affectée aux travaux de 6 898 000 € HT (coût total opération: 9 237 053 € HT, 11 084 464 € TTC),*
- *Une tranche optionnelle "escalade" : suivi des travaux de l'extension "escalade" avec une enveloppe financière maximale affectée aux travaux de 1 412 000 € HT (structure artificielle d'escalade incluse) (coût total opération: 1 701 922 € HT, 2 042 306 € TTC).*

La société retenue pour le marché de maîtrise d'œuvre est le groupement momentané d'entreprises représenté par son mandataire « Bourgueil et Rouleau » pour un montant de 874 804,11 € HT (Tranche ferme: 787 020 € HT et 87 784,80 € HT Tranche optionnelle).

Il est donc proposé d'autoriser le président ou son représentant à signer le marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet AMOR ainsi que tout document y afférent.

Discussions

M. BAILLY. - Juste une remarque sur le mur d'escalade : le mur d'escalade est un volume à soi seul.
M. CHAINE. - Oui, mais il faut construire un bâtiment, le mur d'escalade ce n'est pas simplement le mur, il faut construire un bâtiment à l'extérieur, de façon à pouvoir héberger la structure qui est très grande, puisque là on n'a pas assez grand pour arriver à le faire, il y aura des blocs au sol, mais il y aura aussi un mur d'escalade, qu'on n'a pas dans la ville ; il y en a un au lycée Branly, qui est privé, puisque c'est le lycée qui le loue, à des horaires très limités, sur un mur d'escalade qui est un pignon du gymnase.

Mme MARQUES-NAULEAU. - Ce que je regrette sur cette délibération, autant sur la philosophie du projet de toute façon on ne peut qu'adhérer, puisque quand on le reprend cela s'inscrit dans une démarche que nous partageons tous, la réhabilitation d'un site industriel emblématique sur notre territoire, on a également ici favorisé l'attractivité sportive et associative, donc cela coche toutes les cases ; en revanche par rapport au montant complet, même si j'ai toujours entendu depuis le départ que les 5 millions € étaient une aubaine et qu'on ne devait pas les laisser passer ; en revanche je reproche ici qu'autant on a eu des annexes avec des tableaux, avec des attachés hors classe etc... et un certain nombre de choses, autant la reprise ici, avec l'explication, ce dont je parlais concernant une décision qui peut être partagée.

On a quand même un total des travaux à terme, mais là si on signe on va quand même avoir la possibilité de donner lieu à la tranche ferme, puisque c'est quand même le but, pour pouvoir avancer, c'est quand même un montant conséquent sur le budget, en revanche on n'a pas la présentation d'un projet complet, on a le mur d'escalade bien évidemment qui a le vent en poupe, on a le tennis de table aussi, on voit que les Frères LEBRUN sont encore champions d'Europe etc..., mais si on prend la globalité du projet, pour qu'on puisse tous sur l'ensemble comprendre, dans une période où on a une instabilité ministérielle et en même temps des budgets qui sont de plus en plus contraints, il faut aussi pouvoir savoir où on va, or dans le projet ici, dans l'annexe, il n'y avait rien, j'ai recherché plusieurs fois en me disant que peut-être on aurait par exemple sur l'ensemble c'est bien détaillé, on a tout, de la tranche des travaux jusqu'à tout ce qu'on peut imaginer, en revanche une estimation ou une programmation des coûts de fonctionnement on ne l'a pas ; par rapport également au reste à charge de la collectivité, parce que je suppose qu'on ne va pas payer rubis sur ongle, il y aura sûrement un emprunt, au niveau du coût, des taux etc..., des simulations on n'en a pas, je n'en ai pas trouvé.

Dernier point la mise en perspective avec tous nos projets à nous. Je ne suis pas contre le projet, je tiens juste à préciser que quand j'énonce comme cela c'est que je ne trouve pas les éléments qui me

permettraient de voir une programmation d'investissement qui soit équitable et soutenable par l'agglomération dans des temps qui sont de plus en plus difficiles.

M. CHAINE. - Sur le projet global, il a été présenté au conseil communautaire et d'ailleurs je viens de rappeler le document, si vous voulez on peut vous le redonner, qui présente tout le projet techniquement et puis la répartition financière ; quant à l'orientation et puis la perspective sur les années à venir, je vais laisser la parole au Directeur Général des Services qui va nous aider.

M. MAITRE. - Oui, Monsieur le Vice-Président, le projet a été présenté en commission, en bureau et au conseil ; c'est vrai qu'on a essayé de viser à chaque fois les trois instances, de façon à donner à la fois le projet dans sa complétude technique, sportive, et financière.

Sur le projet dans sa globalité et les financements à venir pour l'agglomération, il nous est aujourd'hui, à ce jour, difficile de vous dire quels seront les projets qui émaneront de la prochaine gouvernance, ne les connaissant pas et ne pouvant les aborder ; on ne sait que les coups partis, les fonds de concours, les projets d'investissements qui sont déjà lancés ; des enveloppes pour le sport et la culture et..., mais peut-être qu'il y aura d'autres demandes.

Ce dont on est certain c'est que l'agglomération n'est pas endettée, là aussi on l'a déjà vu à de nombreuses reprises, donc il y a une possibilité à la fois de payer avec des fonds propres mais également d'emprunter sur les marchés là aussi en fonction des taux qui seront connus ; on fait des emprunts globaux, on ne fait pas des emprunts sur une opération, jamais, comme dans beaucoup de communes bien évidemment. Donc tout cela vous sera à nouveau présenté dans le cadre de la préparation du rapport d'orientations budgétaires 2026, où généralement on évoque aussi le PPI, en fonction des éléments connus.

Aujourd'hui le reste à charge c'est tout simplement le coût global de l'opération, moins la TVA, moins les subventions perçues, et comme vous l'avez très justement dit l'effet d'aubaine est là, parce que les 5 millions €, au moins en tout cas pour ce qui concerne la région et l'État, ces 3 millions € nous ne les aurions jamais touchés, jamais, puisqu'ils participaient d'un financement co-piloté État et région, dans le cadre l'un du CPER et l'autre des fonds régionaux qui restent et qui, vous avez raison, n'existeront probablement plus l'année prochaine et les années suivantes, donc c'est vrai que c'était un effet important pour nous, un effet levier. On les attend, bien évidemment si jamais il devait y avoir une volte-face de l'État -ce qui n'est jamais complètement exclu- dans le cadre de la préparation budgétaire 2026 et de la loi de finance, on verra bien là aussi.

Autre incidence sur nos finances, même si on l'a prévu avec Monsieur de COINTET dans le cadre du budget 2026, on a prévu comme l'année dernière l'équivalent d'un DILICO, c'est-à-dire d'un prélèvement sur nos recettes fiscales de la part de l'État, parce que la contribution demandée par le Premier Ministre a aussi été pointée du côté des collectivités territoriales. Est-ce que Grand Châtellerault, comme l'année dernière, y échappera ? On n'en sait rien. Donc bien évidemment on essaye d'échafauder des hypothèses mais il y a encore quelques inconnues, et c'est bien normal, mais à chaque fois qu'on aura des certitudes on vous les donnera, et on espère en avoir le plus possible lors du débat d'orientation budgétaire.

M. le Président. - On avait pris la précaution d'abord de faire venir Monsieur GIRIER, préfet, j'allais dire le regretté préfet, ou le préfet regretté plutôt, pour être plus juste, parce qu'on connaît sa pugnacité, et quand il a visité il a trouvé que c'était un dossier extraordinaire, parce qu'il y avait aussi la proximité de certains jeunes et de beaucoup de jeunes d'Ozon et d'ailleurs, qui fait qu'il a trouvé que cette opération était très intéressante. Demain on reçoit le nouveau préfet -enfin il est quand même là depuis quelque temps- mais on va essayer de voir quelle est son attitude vis-à-vis du projet, qu'il connaît forcément puisque c'est dans les tuyaux au niveau de l'État depuis un moment. Donc cela va être aussi un moment intéressant pour savoir où ils en sont dans leurs perspectives budgétaires, ce n'est pas toujours très clair, et on en tiendra compte évidemment dans la prise de position globale que nous aurons. On devra en discuter si vraiment on n'a pas ce qui était promis de l'État.

Voilà en quelques mots, c'est ce que j'ai dit d'ailleurs à l'assemblée générale du CSAD qui nous interrogeait sur ces sports qui sont concernés et qui intéressent aussi les associations.

Mme MARQUES-NAULEAU. - Alors je ne comprends pas pourquoi on n'a pas juste un bref récapitulatif pour cette délibération qui intervient pour la mise en œuvre et puis pour commencer, alors que visiblement tout le monde a l'air d'accord, et moi quand j'en parle, le montant déjà qui est annoncé par rapport à ce que l'on a, on retrouve toujours une espèce de ressentiment avec la ville-

centre et le reste ; pourquoi ici n'a-t-on pas dans les annexes juste le récapitulatif ? Ce qui nous permettrait de rester très clairs, pour que ce soit un projet qui soit compris par tous, non pas vu comme autre chose.

Après ce que j'entends ici, tout le monde n'y est pas, alors peut-être que certains ne sont pas d'accord, mais il y en a beaucoup qui ne sont pas ici et qui disent qu'on prend des décisions pour eux, et qu'ils n'ont pas à voter, surtout sur des montants pareils. Là il y avait juste à récapituler, il y a des choses qu'on ne peut pas connaître, vous l'avez bien cité. Je suis d'accord aussi sur ce que vous avez dit, les 5 millions € qui sont considérables à l'heure actuelle par rapport à ce qui peut être donné, mais justement il faudrait mettre tout cela en avant. Or là il n'y a pas une annexe, il n'y a rien du tout, comparé à tout le reste.

M. CHAINE. - Il faut rappeler quand même que, comme l'a dit Monsieur MAITRE, cela a été présenté en commission, cela a été présenté au conseil où il y a eu vote, et tout le monde avait ce document. Alors je propose que suite au bureau on renvoie le document qui a été présenté au conseil, à tous les membres du bureau, qui pourront l'utiliser comme ils veulent. Mais je viens de redonner à Jean-Pierre le document qui est là, qu'il va présenter demain au préfet, on l'a présenté, il n'y a aucun problème, et si c'est techniquement possible on va le rajouter au compte-rendu.

M. MAITRE. - Tout à fait, Président, c'est tout à fait possible. En fait, au conseil communautaire, mais je ne sais pas si vous ou d'autres élus étaient absents, on avait présenté l'AP-CP, l'autorisation de programme et les crédits de paiement, donc on avait présenté la globalité du projet, donc forcément ici c'est la maîtrise d'œuvre, c'est autre chose, mais cela rentre dans l'AP-CP, c'est pour cela qu'on trouvait superfétatoire de remettre à nouveau les mêmes documents, qui n'ont pas changé entre la fois dernière et cette fois-ci, mais on le fera bien volontiers pour que ce soit clair pour tous.

M. PEROCHON. - Moi je crois que quand la maîtrise d'œuvre aura travaillé il faudra peut-être refaire une nouvelle présentation, justement, qui sera un peu la réalité de ce qui pourra se faire, parce que pour l'instant on recrute la maîtrise d'œuvre ; derrière la maîtrise d'œuvre va faire son travail, et le travail pourra être présenté quand on aura une petite ébauche de ce qu'ils nous proposent.

M. CHAINE. - Et donc à chaque étape on vous tiendra au courant, on présentera les documents bien sûr.

M. le Président. - Et on tiendra compte évidemment des bonnes ou des mauvaises nouvelles.

M. CHAINE. - Il n'y aura que des bonnes.

M. le Président. - Bien ! Je vais le mettre aux voix quand même...

M. BAILLY. - Si je peux me permettre de donner mon point de vue...

M. le Président. - Oui, excusez-moi, je ne vous avais pas vu.

M. BAILLY. - Il n'y a pas de souci. Vous connaissez mon âme sportive, le sang sportif qui coule dans mes veines, mais même si je sais que c'est un beau projet, qui justement restera certainement une belle école aussi pour les jeunes, parce que pendant qu'ils vont se défouler à faire du sport au moins ils ne feront pas de bêtises, j'adhère parfaitement à ce beau projet ; maintenant ce qui me chagrine un petit peu plus quand même c'est le montant de l'enveloppe globale, dans le contexte économique et financier que l'on connaît aujourd'hui, et les incertitudes de demain. Vous avez parlé tout à l'heure des difficultés, il va falloir se gratter les cheveux pour arriver à faire un budget l'année prochaine etc... Autant j'adhère au projet autant la perception des gens de l'extérieur va être un petit peu compliquée, je pense qu'on va en entendre parler, on en a déjà entendu un petit peu parler, comme on a entendu parler pour le chapiteau, cela a fait couler beaucoup d'encre ces derniers temps...

Mme LAVRARD. - On a 600 000 € de subventions.

M. BAILLY. - Je sais bien Madame LAVRARD...

M. le Président. - Non, je vous interromps, il faut donner tous les chiffres, on donne toujours les chiffres, d'abord TTC, la plupart du temps, et sans les subventions, donc il faut quand même donner la réalité du coût pour l'agglomération à chaque fois. Quand j'entends un certain nombre de gens parler de cela, ils parlent de ce qu'ils ne connaissent pas.

Mme LAVRARD. - Sans savoir.

M. BAILLY. - Ils ne connaissent pas mais on en prend plein la tête.

M. le Président. - Le problème c'est qu'il faut parler du hors taxes, et des subventions qui diminuent le coût.

M. BAILLY. - Je sais bien, mais on n'empêchera jamais les gens de parler.

Mme LAVRARD. - Et alors ? Notre rôle est de leur expliquer les choses en profondeur.

M. BAILLY. - Leur expliquer... je n'ai pas assez de connaissance du dossier pour leur expliquer personnellement.

Mme LAVRARD. - On ne va pas arrêter un mandat six mois ou un an avant parce qu'il va y avoir des élections et qu'un certain nombre vont changer. On avait des projets, on avait des objectifs, on les tient. Vous connaissez mon âme non sportive, mais je soutiens ce projet, parce qu'il faut y aller.

M. BAILLY. - Je ne vois pas ce que les élections ont à interférer là-dedans, moi je ne parle pas des élections.

Mme LAVRARD. - On l'a entendu tout à l'heure.

M. BAILLY. - Personnellement je n'en ai rien à faire.

Mme MARQUES-NAULEAU. - Ce n'est pas une question d'élection, c'est simplement pour pouvoir essayer de comprendre. Si tout le monde a très bien compris, pour moi ça n'est pas clair ; après je n'étais pas là, j'ai toujours voté contre non pas le projet mais la façon dont c'était placé ; après je n'y étais pas, je ne m'en prends qu'à moi-même. Maintenant je demandais ici d'avoir une annexe etc..., je l'ai toujours dit, la première fois que cela a été présenté c'était à la commission, avec Monsieur GRANET. Après je regarde, quand on voit un projet comme cela, je ne suis pas contre, mais pour qu'on puisse le faire valider et que chacun puisse y aller aussi, on va regarder la ville-centre, cela veut dire que pour l'escrime, l'escalade, etc... qu'est-ce qu'on va mettre pour les communes autour pour qu'elles puissent y aller aussi ? C'est aussi un projet, on a la même chose, Madame LAVRARD, avec la Cabane du Lac qui est un magnifique projet, magnifique, maintenant quand on regarde, heureusement qu'il y a hors-les-murs et des choses qui se produisent ainsi, sinon il y en a très peu qui en bénéficient.

Mme LAVRARD. - Je ne sais pas si vous avez les chiffres, je n'ai pas ceux de la Cabane du Lac mais je vais vous en donner un au niveau culturel concernant l'École d'Arts Plastiques, vous pourriez dire que c'est très élitiste, que c'est châtelleraudais et tout ce que vous voulez, il y a plus d'adhérents et plus d'activités scolaires avec les communes périphériques à Châtellerault qu'avec Châtellerault même. Donc je crois qu'on ne peut pas parler dans le vide. Je vous l'ai déjà dit l'autre jour, il y a cette espèce de sentiment rural/Châtellerault. Non !

Mme MARQUES-NAULEAU. - Arrêtez ! À chaque fois vous revenez sur le même argument ; je n'oppose pas l'un à l'autre, j'essaye simplement de faire passer... attendez...

M. le Président. - Je comprends, Madame MARQUES-NAULEAU, j'ai cru comprendre votre sujet, simplement c'est vrai qu'il faut toujours à un conseil dire les choses telles qu'elles sont, c'est-à-dire que bien sûr c'est très facile de dire que cela coûte beaucoup trop cher et qu'on ne va pas le faire, mais encore faut-il savoir de quoi on parle, du coût réel, parce que je vous dis, ce qui intervient beaucoup dans l'appréciation d'un projet, c'est aussi le coût réel.

Mme MARQUES-NAULEAU. - Mais je suis d'accord.

M. le Président. - On ne parle pas du coût réel pour l'agglomération, pour le contribuable châtelleraudais, et quand je parle du contribuable châtelleraudais c'est le contribuable de l'agglomération.

Mme MARQUES-NAULEAU. - Je n'oppose ni les uns ni les autres, ce que je veux c'est qu'on puisse avoir un projet de territoire, parce qu'on travaille tous autant que nous sommes avec des choses qui sont merveilleuses mais qu'on ne met pas suffisamment en valeur avec une communication claire, c'est tout.

M. CHAINE. - Si vous me permettez de répondre peut-être à Éric, si je porte ce projet je suis aussi maire d'une commune qui n'a pas beaucoup d'argent, donc qui fait attention, et j'ai deux regards particuliers moi, c'est le fait que c'est un outil qui servira à toute l'agglomération, et l'escalade sera ouverte à d'autres que des adhérents, ils viendront et ils viennent déjà de toute l'agglomération, c'est dire ; sur la boxe on a la chance de faire un pôle qui sera régional, qui accueille des gens de la plaine de Châtellerault mais aussi des gens de ma commune qui y vont, même s'il y a le problème des transports que je ne nie pas ; et ensuite l'aspect financier, évidemment c'est gigantesque, mais enfin on a deux chances : 1. Monsieur MAITRE l'a dit, on n'est pas endettés et on peut le faire sur plusieurs années en s'engageant sur un projet aussi important, même si on n'a pas l'habitude d'en gérer ; 2. ce sont les 5 millions €, on est allé se battre pour obtenir ces 5 millions €, il ne faut pas les rater. Donc cela fait un équipement communautaire, qui donne la chance de remettre en état un bâtiment qui va se dégrader à terme et qui est occupé actuellement pour faire du rangement.

Alors cela nous fait peur, moi le premier, c'est important, ce sont des sommes importantes, mais on a les moyens et puis on a les 5 millions €, et quelle chance quand en 2028 on aura cet équipement terminé, de voir nos jeunes aller là-bas pour faire de l'escrime, de l'escalade ou de la boxe, et même le lieu est intéressant pour le quartier.

M. BAILLY. - Alors expliquez-moi pourquoi à ce moment on devait investir dans un terrain synthétique au stade de Nonnes, 1 million € ou 1,2 millions € et qu'on a arrêté le projet estimant que cela coûtait trop cher.

M. CHAINE. - À Nonnes...

M. BAILLY. - Là aussi cela fait jouer des jeunes, le SOC fait jouer la Plaine d'Ozon et tout le monde.

M. le Président. - Je donne la parole à Monsieur CHAINE.

M. CHAINE. - Nonnes c'est la ville, ce n'est pas l'agglomération. Un projet de terrain synthétique qui se ferait à la Montée Rouge fait partie des projets qui sont envisagés pour les années à venir, bien entendu il faudra à terme avoir un terrain synthétique à l'agglomération, mais Nonnes c'est la ville.

M. le Président. - On a reçu les deux présidents de clubs de football qui sont concernés, on sent bien que la situation du football dans l'agglomération va sans doute évoluer, elle évolue déjà dans les résultats sportifs, et on aura une réflexion à avoir avec les uns et les autres.

M. BAILLY. - Je suis au courant.

M. le Président. - Cela a été évidemment évoqué, donc on attend de voir un peu l'évolution. Vous avez vu que le SOC a démarré la saison sur des résultats extraordinaires, cela amènera peut-être une réflexion plus globale, je le souhaite très fortement d'ailleurs pour l'agglomération et pour les jeunes. On parle de la boxe, c'est un sport où on a eu des champions du monde, des champions de France, et là aussi le football est quelque chose d'extraordinairement important pour les jeunes, pour faire du sport et notamment s'impliquer collectivement dans un sport. Bon ! Je veux bien, mais en tout cas pour le moment on en est là, c'est-à-dire qu'on essaye de voir si on peut avoir la garantie de l'État sur ce qu'il nous avait dit, et puis on prendra une réflexion globale pour voir comment on fait nécessairement s'il n'est pas au rendez-vous. Mais il faut quand même se dire qu'il faut des gros projets...

M. BAILLY. - Ah mais je le sais bien.

M. le Président. - ... et le sport pour les jeunes est quand même quelque chose d'important, c'est un moyen extraordinaire de convivialité et de collectif.

M. BAILLY. - C'est l'instabilité de la période qui interroge, qui fait réfléchir.

M. CHAINE. - Oui, c'est sûr, mais les 5 millions € on ne peut pas se permettre de les perdre.

M. le Président. - Je comprends que devant le chiffre certains hésitent. Si on a vraiment les 5 millions € il y a quand même une explication qui tient la route.

Délibéré

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

d'autoriser le président ou son représentant à signer le marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet AMOR ainsi que tout document y afférent.

Vote : Adopté à la majorité

POUR: 22

CONTRE: 2 Mme MARQUES NAULEAU (+ 1 pouvoir)

ABSTENTIONS/ NE PREND PAS PART AU VOTE: 1 M. BAILLY

11 – Attribution d'une subvention à l'association Balade en Montgolfière – Rapporteur : Dominique CHAINE

Conformément aux statuts de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault, celle-ci a choisi d'exercer la compétence supplémentaire relative au soutien aux acteurs culturels ayant une activité contribuant au rayonnement de la communauté au-delà de son territoire .

L'association Balade en Montgolfière va tenter un record du monde aérien en Montgolfière sur le territoire de Grand Châtellerault, entre septembre et novembre 2025 selon les conditions météorologiques les plus favorables. Cet événement sera relayé par les médias locaux et nationaux.

Cet évènement, qui valorise l'image du territoire, suscite un engouement auprès du public et, au titre de sa compétence, Grand Châtellerault retient l'opportunité de dynamiser son territoire et d'en renvoyer une image valorisante et positive en utilisant notamment les reportages réalisés.

Délibéré

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 2 500 € au titre de l'année 2025 à l'association Balade en Montgolfière pour la réalisation de ce record,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : Adopté à l'unanimité

12 – Achat de carburants - Constitution d'un groupement de commandes entre la commune de Châtellerault, la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, le Centre Communal d'Action Sociale de Châtellerault - Rapporteur : Maryse LAVRARD

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, la Commune de Châtellerault et le Centre Communal d'Action Sociale de Châtellerault partagent un besoin commun : acheter le carburant nécessaire au fonctionnement des véhicules et des engins divers.

La constitution d'un groupement de commandes paraît être la réponse pertinente puisque permettant de mutualiser des procédures de marchés publics et participer à des économies sur les achats.

Ce groupement de commande et le futur accord-cadre débuteront le 01 avril 2026 pour une durée de 2 ans ferme soit jusqu'au 31 mars 2028 ; renouvelable 2 fois par période d'1 an, soit une durée maximale de 4 ans jusqu'au 31 mars 2030.

Le futur accord-cadre des carburants sera composé de deux lots d'un montant annuel maximum de 790 000 € HT pour les trois organismes :

- Lot n°1 : Fourniture de carburants en station par badges
Lot n°2 : Fourniture de carburants en vrac*

Le montant annuel maximum pour la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault est de 450 000 € HT.

Lot n°1 : 400 000 € HT

Lot n°2 : 50 000 € HT

Il est donc proposé :

- *d'approuver la constitution du groupement de commandes composé de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, la Commune de Châtellerault et du Centre Communal d'Action Sociale de Châtellerault pour la fourniture de carburants,*
- *d'approuver la désignation de Grand Châtellerault comme coordonnateur du groupement de commandes,*
- *de désigner la commission d'appel d'offres de Grand Châtellerault comme commission d'appel d'offres du groupement,*
- *d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes ci-annexée ainsi que tout document y afférent.*
- *d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés ou accords-cadres pour le compte de Grand Châtellerault, ainsi que tout document y afférent.*

Délibéré

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- *d'approuver la constitution du groupement de commandes composé de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, la Commune de Châtellerault et du Centre Communal d'Action Sociale de Châtellerault pour la fourniture de carburants,*
- *d'approuver la désignation de Grand Châtellerault comme coordonnateur du groupement de commandes,*
- *de désigner la commission d'appel d'offres de Grand Châtellerault comme commission d'appel d'offres du groupement,*
- *d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes ci-annexée ainsi que tout document y afférent,*
- *d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés ou accords-cadres pour le compte de Grand Châtellerault, ainsi que tout document y afférent.*

Vote : Adopté à l'unanimité

13 – Conditions générales de ventes (CGV) et d'utilisation (CGU) de la billetterie en ligne du Grand Atelier, musée d'art et d'industrie - Rapporteur : Maryse LAVRARD

Grand Châtellerault a souhaité doter le Grand Atelier, musée d'art et d'industrie, d'un service de billetterie en ligne pour la vente de visites individuelles ou des visites de groupes en visite libre. Cette solution de commercialisation de billets en ligne permet au musée de développer son attractivité touristique et de s'adapter aux nouvelles pratiques du public.

En conséquence, des conditions générales de vente (CGV) et d'utilisation (CGU) ont été définies afin de préciser les modalités exactes du fonctionnement de cette billetterie en ligne. Le visiteur-client doit pouvoir consulter les CGV et les CGU avant de procéder à l'achat de son billet sur Internet.

Délibéré

Le bureau ayant délibéré décide :

- d'approuver les conditions générales de ventes et d'utilisation ci-annexées,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Vote : Adopté à l'unanimité

14 – Garantie accordée à l'Office Public de l'Habitat de la Vienne pour la réalisation d'un emprunt d'un montant de 165 900,00 € - Financement de la réhabilitation de logements situés rue René Cassin 86100 Châtellerault - Rapporteur : Odile LANDREAU

L'Office Public de l'Habitat de la Vienne a décidé de réhabiliter des logements situés rue René Cassin sur la commune de Châtellerault et souhaite souscrire un emprunt constitué d'1 ligne de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de cette opération.

C'est la raison pour laquelle l'Office Public de l'Habitat de la Vienne a sollicité Grand Châtellerault afin d'obtenir sa garantie pour un montant total de 82 950 €, représentant 50 % d'un emprunt de 165 900 € que l'Office Public de l'Habitat de la Vienne se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts se compose de 1 ligne de prêt :

- *Un prêt PAM (Prêt à l'Amélioration) d'une durée de 20 ans au taux livret A + 0,6 % de 165 900 €.*

La garantie de Grand Châtellerault serait accordée à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 165 900 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 177121 constitué de 1 ligne de prêt.

La garantie de la collectivité serait accordée à hauteur de la somme en principal de 82 950 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt ci-annexé et faisant partie intégrante de la présente délibération.

La garantie serait apportée aux conditions suivantes :

- *La garantie de la collectivité serait accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porterait sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.*

- *Sur notification de l'impayé, par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.*

La collectivité s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Il est donc proposé d'accorder la garantie de Grand Châtellerault pour l'emprunt que l'Office Public de l'Habitat de la Vienne se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les conditions décrites ci-dessus, et d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Délibéré

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 165 900 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 177121 constitué de 1 ligne du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 82 950 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

- Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- de s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Vote : Adopté à l'unanimité

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTIONS / NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 M. COLIN

15 – Attribution d'un concours financier aux lauréats de l'aide aux entreprises agricoles –
Rapporteur : Jean-Pierre ABELIN

L'axe 1 « la relance et animation économique » et l'axe 2 « l'adaptation au changement climatique » de la stratégie de développement économique de la CAGC réalisée en concordance avec le SRDEII, soutiennent le développement et la transition écologique du secteur agricole. Le schéma directeur de la transition agricole et alimentaire, voté par délibération du bureau communautaire le 27 mai 2024, a validé le lancement d'une aide aux entreprises agricoles.

Cette aide vise à soutenir le développement des entreprises agricoles, afin d'assurer leur pérennité dans un contexte économique et climatique dégradé, en renforçant l'autonomie, la souveraineté technique et l'adaptation aux enjeux agroécologiques. Elle soutient également le renouvellement des générations agricoles face aux difficultés de l'installation et de la transmission par un appui financier aux candidats à l'installation, et aux cédants.

Cette aide a été lancée le jeudi 15 mai 2025 et clôturée le jeudi 31 juillet 2025. 9 candidats ont soumis leur dossier, parmi lesquels 3 ont été jugés non-recevables en raison d'un dépôt hors délais ou d'une candidature incomplète.

Le jury s'est réuni le vendredi 12 septembre 2025. Les 6 candidats recevables ont été reçus par le conseiller régional référent pour Grand Châtellerault, la vice-présidente de l'agglomération en charge du climat, de l'énergie, et des déchets, le conseiller communautaire délégué à l'agriculture et le président du GAL Grand Châtellerault. Le directeur de la stratégie bas carbone et résilience territoriale ainsi que les techniciennes du pôle transition agricole et alimentaire étaient également présents.

Après audition des candidats à l'aide aux entreprises agricoles, le jury a décidé de soutenir les 6 candidats suivants :

Projet n°1 : LAM Carine, représentant l'EI Les portes Graines à Senillé-Saint-Sauveur, souhaite remettre en état une ancienne réserve d'eau et protéger ses cultures de semences des aléas climatiques.

Le montant des dépenses éligibles est estimé à 7 591 €. Conformément au règlement d'intervention, le jury propose d'attribuer une aide de 3 796 €.

Projet n°2 : TREVISIOL Olivia, représentant l'EI Graines d'Olive à Thuré, souhaite réaliser un diagnostic pré-installation pour prétendre à la dotation « nouveaux et jeunes agriculteurs », améliorer la qualité de ses semences grâce à une formation à la germination et à l'autoconstruction d'une colonne de tri densimétrique.

Le montant des dépenses éligibles est estimé à 7 857,10 €. Conformément au règlement d'intervention, le jury propose d'attribuer une aide de 3 376 €.

Projet n°3 : YVONNET Sylvie, représentant le Campus Nat'Thuré Végétal à Thuré, souhaite développer un espace maraîcher permacole comme support pédagogique, démonstratif et reproductible.

Le montant des dépenses éligibles est estimé à 6 436,56 €. Conformément au règlement d'intervention, le jury propose d'attribuer une aide de 2 000 €.

Projet n°4 : VAUCELLE Léa, représentant la SCEA de Filsoie à Senillé-Saint-Sauveur, souhaite s'équiper d'un moulin pour la transformation de pois chiches, lentilles et blé en farine.

Le montant des dépenses éligibles est estimé à 12 750 €. Conformément au règlement d'intervention, le jury propose d'attribuer une aide de 6 375 €.

Projet n°5 : OUVRARD Nicolas, représentant de l'EI Les ruchers du grand chemin à Scorbé-Clairvaux, souhaite aménager et équiper une miellerie.

Le montant des dépenses éligibles est estimé à 10 712 €. Conformément au règlement d'intervention, le jury propose d'attribuer une aide de 5 356 €.

Projet n°6 : BLOSSIER Hugo, représentant du GFA des Sables à La Roche-Posay, souhaite construire un atelier de transformation de fromage de chèvres poitevines et fruits - petits fruits en sirops et boissons fermentées.

Le montant des dépenses éligibles est estimé à 63 434,23 €. Conformément au règlement d'intervention, le jury propose d'attribuer une aide de 7 000 €.

Il est proposé de soutenir financièrement les 6 candidatures avec un concours financier conformément au règlement d'intervention de l'aide aux entreprises agricoles voté le 12 mai 2025 en bureau communautaire, d'approuver les termes des conventions d'attribution de subvention à conclure avec les lauréats, ci-annexées, et d'autoriser le Président, ou son

représentant, à signer avec chaque porteur de projet la convention fixant les modalités de versement de la subvention, et toute pièce relative à ce dossier.

Délibéré

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer les subventions telles que mentionnées en préambule de la présente,
- d'approuver les termes des conventions d'attribution de subvention, ci-annexées, à conclure avec les lauréats,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer avec chaque porteur de projet la convention fixant les modalités de versement de la subvention, et toute pièce relative à ce dossier.

Vote : Adopté à l'unanimité

16 – Attribution de subventions et individualisation de crédits au titre du contrat de ville – Deuxième programmation pour l'année 2025 – Rapporteur : Thomas BAUDIN

Par délibération n° 03 du conseil communautaire du 12 février 2024, le cadre et les objectifs du contrat de ville couvrant la période 2024-2030 ont été adoptés. La géographie prioritaire à Châtellerault est composée de deux quartiers « Ozon - Les Renardières - Le Lac » (quartier n°1), et « Châteauneuf - centre-ville » (quartier n°2), pour y développer des actions visant à réduire les écarts entre ces quartiers et le reste du territoire urbain.

Cette politique concourt à intervenir de manière transversale sur l'ensemble des quartiers et vise à déployer des orientations et des actions spécifiques pour les 4 secteurs (Ozon, Lac- Renardières, Châteauneuf, Centre-ville). Au total, 20 orientations structurantes sont identifiées dans les 4 secteurs. Elles reposent sur plus de 103 pistes d'actions. Formalisés par le contrat, ces axes de travail n'entérinent pas un programme d'actions mais donnent un cadre à la stratégie collective.

Au delà du financement du droit commun, les actions développées dans le cadre du contrat de ville 2024-2030 font appel à des crédits spécifiques relevant d'un appel à projets annuel dont les modalités reposent sur plusieurs principes :

- des projets resserrés sur les secteurs,
- le recours renforcé à des conventions pluriannuelles pour des projets structurants,
- la place à l'expérimentation,
- des actions co-construites autour de la coopération des acteurs locaux,
- des «bonus» selon certains critères.

Suite à la première programmation délibérée le 7 avril 2025 visant à l'attribution des subventions aux associations et structures de financements, il est suggéré en seconde programmation de retenir le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) pour son action « favoriser l'insertion des femmes » et de lui attribuer une subvention d'un montant de 3 000 €. Cette action portée par le CIDFF répond à plusieurs orientations transversales définies par le contrat de ville en matière de développement de l'accès à l'emploi et de l'insertion ainsi que de l'égalité femmes-hommes.

Délibéré

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de verser à l'association, tel que présenté dans le tableau ci-après, un montant de **3000 €**.

Structures	Actions	Montant attribué en 2024	Positionnement collectivité 2025
CIDFF	Favoriser l'insertion des femmes	2 000,00 €	3 000,00 €
TOTAL		2 000,00 €	3 000,00 €

- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer les pièces relatives à cet objet.

Vote : Adopté à l'unanimité

17 – Conventions pluriannuelles d'objectifs pour l'attribution de subventions au titre du contrat de Ville – Rapporteur : Thomas BAUDIN

Par délibération n° 03 du conseil communautaire du 12 février 2024, le cadre et les objectifs du contrat de ville couvrant la période 2024-2030 ont été adoptés. La géographie prioritaire à Châtellerault est composée de deux quartiers « Ozon - Les Renardières - Le Lac » (quartier n°1), et « Châteauneuf - centre-ville » (quartier n°2), pour y développer des actions visant à réduire les écarts entre ces quartiers et le reste du territoire urbain.

Cette politique concourt à intervenir de manière transversale sur l'ensemble des quartiers et vise à déployer des orientations et des actions spécifiques pour les 4 secteurs (Ozon, Lac- Renardières, Châteauneuf, Centre-ville).

Dans la circulaire du 31 août 2023, l'État souhaite renforcer l'utilisation des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO).

Au delà du financement du droit commun, les actions développées dans le cadre du contrat de ville 2024-2030 font appel à des crédits spécifiques relevant d'un appel à projets annuel. A ce titre, la Ville de Châtellerault et Grand Châtellerault soutiennent annuellement les projets associatifs particulièrement remarquables sur leur territoire et d'intérêt local et souhaitent continuer à les soutenir sur la période 2025 – 2026.

L'établissement de ces conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) répond aux objectifs de l'État. Les CPO contribuent à sécuriser les associations et permettent une meilleure évaluation quantitative et qualitative des actions subventionnées en les inscrivant dans la durée.

Ces CPO fixent les modalités d'attribution des subventions de projets aux associations. Elles précisent notamment les conditions d'utilisation, les conditions financières tels que les montants

prévisionnels individualisés des subventions pour l'année 2026, les modalités de versement, ainsi que l'organisation de son contrôle.

Pour 2024 et 2025 ces CPO concernaient 7 actions portées par 6 associations. Une action ayant été abandonnée début 2025, 6 actions sont actuellement en cours de CPO. Il est proposé pour 4 de ces actions de mettre en place un avenant à la convention afin de prolonger ces CPO sur 2026.

Il est aussi proposé de mettre en place un conventionnement pluriannuel d'objectifs sur la période 2025-2026 pour une nouvelle action (CIDFF).

Pour l'année 2025, les subventions ont été votées lors de la délibération concernant l'attribution de subventions en première programmation, à l'exception du CIDFF, dont la subvention a été votée en 2ème programmation. Les montants prévisionnels 2026 seront attribués aux bénéficiaires sous réserve de la justification annuelle de l'emploi de la subvention et de la disponibilité budgétaire.

Il est proposé au bureau communautaire d'approuver le conventionnement pluriannuel d'objectifs pour ces actions.

Délibéré

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver la prolongation des conventions pluriannuelles d'objectifs pour les 4 actions suivantes pour 2026 à travers un avenant, précisant que les montants prévisionnels inscrits pour 2026 le sont sous réserve de validation de l'assemblée délibérante au moment du vote du budget primitif de l'année.

Structures	Actions	Montant attribué 2024	Montant attribué 2025	Attribution prévisionnelle collectivité 2026
ACLEF	Favoriser l'insertion pour tous – accompagnement des personnes en difficultés dans les savoirs de base, y compris numérique	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
MJC Horizons Sud	Faciliter l'accès aux droits et l'insertion sociale et professionnelle des habitants	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Mission Locale Nord Vienne	Action Santé Jeunes – Diner quizz "UFOSTREET"	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
ODA Formation	Cours d'alphabétisation et de français langue étrangère	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
TOTAL / AN		16 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €
TOTAL		48 000,00 €		

- d'approuver la convention pluriannuelle d'objectif type ci-annexée et l'attribution de subventions pour l'action suivante pour 2025 et 2026, précisant que les montants prévisionnels inscrits pour 2026 le sont sous réserve de validation de l'assemblée délibérante au moment du vote du budget primitif de l'année.

Structure	Action	Montant attribué 2025	Attribution prévisionnelle collectivité 2026
CIDFF 86	Favoriser l'insertion des femmes résidant en quartier prioritaire	3 000,00 €	3 000,00 €
	TOTAL / AN	3 000,00 €	3 000,00 €
	TOTAL		6 000,00 €

- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer les pièces relatives à cet objet.

Vote : Adopté à l'unanimité

1 – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain des centres-anciens de Châtellerault 2025-2030 — Approbation du règlement d'attribution des aides de Grand Châtellerault et du formulaire de demande de subvention - Rapporteur : Alain PICHON

L'agglomération anime une politique locale de l'habitat ambitieuse, notamment à travers son Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025, dont la prolongation de 3 ans sera soumise pour décision au conseil communautaire, avant le terme de celui-ci en mars 2026, après avis favorable du Préfet.

Le PLH propose pour les 47 communes, les modalités d'intervention pour accompagner la rénovation de l'habitat privé, lutter contre la vacance, l'habitat indigne et la précarité énergétique.

Le bilan triennal 2020-2023 de ce programme fait état de la nécessité de continuer les actions initiées

- *Poursuivre l'offre nouvelle de logements par la reconquête du parc existant en luttant contre la vacance et l'habitat dégradé,*
- *Poursuivre la dynamique engagée par la Maison de l'Habitat et les programmes en faveur de la rénovation de l'habitat privé (OPAH-RU/PIG),*
- *Poursuivre les actions de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique,*
- *Répondre aux enjeux du vieillissement de la population et du handicap en adaptant le parc de logements existants.*

Pour ce faire, Grand Châtellerault a contractualisé avec l'État, le Conseil départemental de la Vienne et la ville de Châtellerault, cet été, une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain dans les centres-anciens de Châtellerault, sur une période de 5 ans. Le démarrage de l'opération est prévue au 1^e octobre 2025.

Celle OPAH-RU 2025-2030, pour laquelle le bureau communautaire a validé la convention le 16 Juin dernier, porte ainsi sur le périmètre des centres-anciens de Châtellerault, comprenant le centre-ville, le secteur de Châteauneuf ainsi qu'une petite partie du quartier des Trois Pigeons. Ce dispositif vise à accompagner la réhabilitation de 95 logements en 5 ans, dont 75 logements de propriétaires bailleurs et 20 de propriétaires occupants.

Pour rappel, les différents partenaires du programme vont mobiliser des enveloppes d'aides à la pierre, sous la forme de subventions aux particuliers, sur 5 ans, à hauteur de :

	Total
ANAH	2 633 475 €
Grand Châtellerault	888 750 €
Conseil Départemental de la Vienne	314 000 €

Les subventions seront accordées par ces différents financeurs, dans la limite des crédits disponibles annuellement et conformément aux objectifs généraux du programme, inscrits dans la convention.

Pour que les propriétaires du périmètre d'intervention de l'OPAH-RU des centres-anciens de Châtellerault puissent bénéficier des subventions publiques octroyées par la CAGC, ils devront signer un formulaire de demande de subvention et avoir pris connaissance du règlement d'attribution.

Celui-ci détermine précisément les critères d'attribution de ces aides et en fixe les modalités d'instruction et de versement aux propriétaires.

Il est proposé d'approuver le règlement d'attribution des aides de Grand Châtellerault dans le cadre de l'OPAH-RU et le formulaire de demande.

Discussions

M. PICHON. - Je veux ajouter un petit mot indispensable : il y a aussi ce même type d'opération d'OPAH, là c'est le renouvellement urbain, mais aussi sur les petites villes de demain, c'est important. Monsieur le maire de Bonneuil-Matours en parlait l'autre jour, cela ne fonctionne pas forcément très bien. Il y a effectivement des difficultés, mais il faut que les maires, les élus municipaux, soient porteurs d'informations, si on veut que cela marche il faut qu'on s'y engage tous vraiment fort, et particulièrement dans les communes il faut en faire la promotion. Il faut savoir que le service, avec la Maison de l'Habitat, est un service hyper-performant, il peut aller dans les communes, faire de l'information, du conseil, il le fait déjà mais il peut continuer de le faire ou le faire un peu plus si vous estimez que c'est nécessaire, parce que c'est vraiment important, et si on ne fait pas assez de communication cela ne marche pas. Donc il est vraiment essentiel que nous tous, les élus municipaux, et évidemment les élus de l'agglomération, qui sont les mêmes d'ailleurs, fassent une promotion vraiment forte si on veut que cela marche, sinon on sait que c'est un peu difficile en ce moment, mais ce sont des opérations formidables au final, même si on sait que l'ANAH et tout cela est un peu compliqué en ce moment, avec les difficultés budgétaires et d'organisation budgétaire, mais il faut vraiment qu'on soit les porte-parole de cela si on veut que cela marche.

M. le Président. - Je voudrais dire aussi un plus : c'est qu'objectivement, quand on fait le retour d'expérience depuis 2020, où on a eu une crise énorme, et on pouvait penser qu'on allait revivre 2008, sous une autre forme, le COVID a été quelque chose de très lourd à l'époque, et je pense

qu'on avait une vision assez craintive et assez difficile de l'évolution économique des entreprises ; or, il y aura sans doute encore des soucis, il ne faut pas non plus les sous-estimer, mais je trouve qu'aujourd'hui par exemple on dit que l'automobile va mal, il faut faire la part des choses, nous sommes allés visiter une entreprise superbe qui est en train de se développer alors même qu'on pensait qu'elle allait avoir des difficultés, parce qu'ils sont sur un créneau fantastique, c'est l'ancien MAGNETI-MARELLI, et nous avons été quand même très impressionnés par l'évolution de l'usine, de l'entreprise, et du sentiment d'appartenance aussi, donc franchement il y a des choses qui se passent, on aura d'autres nouvelles d'ailleurs prochainement, il y a beaucoup d'entreprises aujourd'hui qui tiennent le coup malgré les difficultés, malgré les inquiétudes, malgré les éléments internationaux qui interviennent défavorablement.

Franchement quand je dis cela, cela veut dire que je relie cela aussi au logement, une des problématiques que l'on va avoir dans les années qui viennent, c'est la réponse au besoin de logements à tous les niveaux, aussi bien au niveau des cadres et autres, mais aussi au niveau des salariés et des ouvriers, je pense que cela va être un des sujets des années qui viennent pour qu'on puisse avancer plus vite dans ce domaine, parce que bien sûr on a besoin des aides de l'État, l'OPAH etc..., l'ANAH, s'il n'y avait pas l'ANAH on serait quand même en grande difficulté, et il faut se dire qu'on a là un objectif devant nous et qu'il n'est pas résolu, et qu'on n'a pas encore répondu à l'ensemble des problématiques qui sont posées.

M. PICHON. - Et il ne faut pas baisser les niveaux d'aide, parce que le bâtiment est en grande difficulté, je parle sous ton contrôle au niveau d'Habitat de la Vienne, de l'habitat collectif et social ; 2026 va être une année terrible pour les entreprises du bâtiment, donc il ne faut pas baisser le niveau des aides, parce qu'en plus il y a beaucoup de besoins, et si on baisse le niveau... alors c'est toujours simple de dire cela quand on a besoin de budget.

M. le Président. - Oui, Maryse.

Mme LAVRARD. - Malgré tout il y a beaucoup de transactions, beaucoup plus que l'année dernière, donc effectivement il faut les soutenir, parce qu'il faut justement que ceux qui achètent pour investir -je ne parle pas des propriétaires occupants, encore que ceux-là on les retrouve plus facilement- mais les investisseurs il faut vraiment les accompagner, 1. pour que financièrement ils s'en sortent, et 2. pour qu'ils ne fassent pas n'importe quoi. Je crois que là aussi on a un rôle pédagogique avec l'OPAH qui est fondamental.

Je veux juste préciser que sur l'OPAH de Châtellerault qu'on vote aujourd'hui on a un peu modifié le périmètre, le quartier des Trois Pigeons était dans le périmètre précédent et les résultats n'ont pas été hyper-significatifs, donc on l'a restreint sur le Faubourg Saint-Jacques seulement, on en aura un petit peu côté Châteauneuf. Donc il faut pouvoir rééquilibrer en fonction des résultats passés. C'est sûr que le bâtiment va peut-être souffrir mais il ne devrait pas avec tout ce qu'il y a comme transactions dans le bâtiment neuf, et encore, j'observe depuis quelque temps à nouveau des permis de construire de maisons neuves, à nouveau, j'en ai signés cinq la semaine dernière, c'est la première fois que dans la semaine je signe cinq permis de construire de maisons neuves. Donc il ne faut pas non plus être trop pessimiste, et il faut vraiment accompagner, c'est ce que je dis.

M. le Président. - Nous avons un indicateur au niveau de la ville, de la commune, ce sont les droits de mutation, or les droits de mutation sont toujours en augmentation de manière sympathique. Cela veut dire que c'est un signe, on a eu un article dans la Nouvelle République qui a démontré qu'il y avait quand même un marché actif.

M. PEROCHON. - En revanche Odile me disait tout à l'heure, qu'elle n'aurait plus de maisons chez elle... Annonce à tout le monde ce qui t'arrive.

Mme LANDREAU. - On va commencer d'abord par l'agrandissement de Fenwick qui ne se fera pas en raison de la richesse du sous-sol, des fouilles, et après on devait faire une maison médicale avec la SEM Habitat pour trois kinésithérapeutes, cela ne se fera pas, ils ont trouvé des sarcophages ; et maintenant ils sont en train de faire les fouilles sur notre lotissement qui est en cours depuis 2013, et c'est pareil, donc on ne va pas signer de permis de construire à Cenon. Je ne sais pas.

Mme LAVRARD. - Cela fait un beau sujet pour le préfet demain.

M. le Président. - Oui, oui, je l'ai marqué.

Mme LANDREAU. - J'ai dit à Maryse de lui dire de venir à Cenon.

M. le Président. - La première nouvelle Fenwick c'est quand même une bêtise monumentale, monumentale ! Il y avait des créations d'emplois importantes, le Groupe lui-même était très

volontaire, les trois kinsésithérapeutes c'est encore autre chose... Enfin il y a un moment donné où on marche sur la tête.

Mme LANDREAU. - Ce sont des fouilles gallo-romaines.

M. PEROCHON. - La commune a quand même investi dans les terrains.

Mme LANDREAU. - 155 000 € qu'on a dépensés dans les parcelles, oui.

M. PEROCHON. - Là c'est de l'argent placé...

M. le Président. - Au long terme.

M. PEROCHON. - C'est dramatique.

M. le Président. - Je vous dis, cela me énervé, mais prodigieusement, prodigieusement.

Mme LANDREAU. - Fenwick, oui, notre préfet avait pourtant bien autorisé.

M. le Président. - On avait un directeur d'usine magnifique.

Mme LANDREAU. - Ah oui !

M. le Président. - Comme on n'en a jamais connu. Enfin, bref... et on avait un beau projet. Bon ! La France est un pays difficile, un peu compliqué. En tout cas je suis de tout cœur avec toi Odile, parce que franchement... mais on en parlera au préfet, c'est sûr.

Délibéré

Le bureau communautaire, ayant délibéré :

- approuve le règlement d'attribution des aides de Grand Châtellerault dans le cadre de l'OPAH-RU ;
- autorise le Président ou son représentant à le signer ainsi que tout document y afférent ;
- autorise le Président ou son représentant à adapter le règlement en fonction des évolutions réglementaires de l'ANAH ;
- approuve le formulaire de demande d'aide dans le cadre de l'OPAH-RU ;
- autorise le Président à signer les demandes de subventions déposées pendant la durée du programme opérationnel 2025-2030;

Vote : **Adopté à l'unanimité**

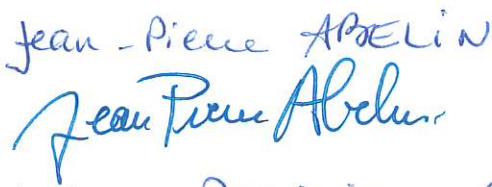
La séance est levée à 19h07.

Approbation du procès-verbal

- Remarques de l'assemblée prises en compte pour l'approbation du PV:



Au regard des éventuelles remarques prises en compte et formulées ci-dessus, le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2025 est approuvé et arrêté à l'occasion de la séance du bureau communautaire du 08 décembre 2025.

- Signature du Président : 
- Signature du secrétaire de la séance : 

